

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 23

Artikel: Il y a cent ans
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219568>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à

L'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



L'HUISSIER ET LA DZENELLIE

AN passé, la municipalité de Gremalion-la-vela avai décidà qu'è du lou premi avri, lei dzenellies saran einclieuse et eliaie que ne sarant pas cliieuses sarant confiscaie et reindié contré on améinda dè 5 francs !

Jeannot l'hussier iré tserzi dè la surveillance et dè l'observachon dei z'ordrè de la municipalité.

On matin que la serveinté de la grante Julie apportève à medzi ài dzenellie, ein à trôva iena dè crevaie ; la portà à la maison ein deseint à la maîtresse que voliavé féré onna farça à l'hussier quand farai sa tornaie. Lou bravou hussier avai l'habitudé dé si soula devant dé fère son serviciou. Quand la serveinta a vu Jeannot arrevà tot brélançant, l'a prai la dzenellie crevaie, l'ai à attatzi onna fiçalla à n'a crâpia et l'a posai bein adrai su on tsiron dè baosa dè tsevu, su la tserraire, devant la maison de la Julie, et l'a été sé catsi dein la grandze ein tenieint l'aotrou bet de la fiçalla.

Quand l'hussier l'est arrevà vè la bita, l'a volhiu la preindre, mà au moment dè mettré la man dessus, la serveinta tormeiv la fiçalla et mon Jeannot tsi a plat su la baosa.

Commein l'avai de la peina dè se relèva, la serventa que n'ètai pas méchinte a aidé à l'hussier po se redressé et l'a mime ména ào borni po lé dépacotà on pou.

Le pourro Jeannot ein a oiu dè totté lei couleu, mà l'a fei dei z'économies dè chopines, passequé c'est bein restà trei dzo sein rechailli dè tsi li.

Mérine.

DEPART ET ARRIVÉE

QUELQU'UN nous disait un jour : « Quand on voit ces cyclistes courbés en deux sur leur machine, le nez dans le guidon, on a bien l'impression qu'ils travaillent au redressement de la race ».

C'est possible. On ne peut pas toujours se fier à l'apparence.

Loin de nous, certes, l'idée de faire le moindre tort aux sports, de quelque nature qu'ils soient, ni à ce que l'on est convenu d'appeler « l'éducation physique ». C'est dans les mœurs, dans les goûts, et les fervents sont même parvenus à convaincre les profanes à la nécessité de l'institution. Vous voyez que nous aurions mauvaise grâce de nous attaquer à si forte partie.

Mais nous croyons tout de même qu'on va un peu loin et qu'il y aurait sujet de modérer un peu ces « performances » ; de plus, peut-être serait-ce une mesure de prudence et de bienséance.

Nous nous souvenons d'avoir été entraîné par un ami — car, de nous-même, nous n'en aurions jamais eu l'idée — et comme simple spectateur, bien entendu, à un match cyclo-pédestre.

C'était, il y a deux ou trois ans, un dimanche de fin d'hiver ; le sol, à la campagne, tout au moins, était encore couvert de neige, d'une neige

fondante, d'aspect déplaisant. Le temps était maussade ; un vrai dimanche à passer les pieds sur les chenets.

Enfin, nous avions cédé à l'invite de notre ami : il fallait marcher. Nous avons marché. Nous sommes allés assister au départ. Ils étaient tous là, bien en forme, vêtus de leurs maillots de couleur rayés, le pied ferme sur la pédale, la main sur le guidon, l'œil vif, avec l'éclair que donne l'espoir du triomphe. Ils avaient, ma foi, bien bonne façon ; on était fier de cette belle jeunesse. Puis, au signal donné, ils partirent.

Nous, nous restâmes, comme bien vous pensez. Cela ne nous disait rien de suivre tous ces jeunes par monts et vaux.

— Pendant la course, allons prendre un verre, nous dit notre ami. Nous irons ensuite assister à l'arrivée.

La proposition était très acceptable et point du tout pour nous déplaire.

L'arrivée ! Ah ! parlez-nous en. Quel changement de décor avec le départ.

Les uns à la suite des autres, parfois deux de front, avec plus ou moins d'ardeur, nous vîmes défiler des gens à l'œil éteint, au visage, aux bras, aux mains, aux jambes, aux maillots souillés de sueur et de boue. L'un même, excusez le détail, dans le désir effréné de la victoire, n'avait pas eu le temps de se moucher. Vous voyez d'ici le tableau.

Tout de même ! J. M.

Ah ! ça... — Un de nos amis, en promenade dans la campagne, rencontre un paysan à qui il demande s'il n'y a pas un sentier qui abrège le chemin pour aller dans la localité où il se rendait.

— C'est sûr, Mossieu ; la voici justement, cette « courte ». Je vais aussi là-bas.

Quand ils eurent marché quelque temps, le paysan fait au citadin :

— Dites-voï, Mossieu, n'auriez-vous pas soif, par hasard ? Y fait rude chaud.

— En effet, il fait chaud, nous boirons quelque chose en arrivant.

— D'accord, mais c'était là pour vous dire que j'ai là, dans ma poche, une bouteille de vin et un verre. C'est du vin de ma vigne. Y faut jamais s'embarquer sans avoir de quoi se sustenter un peu.

Ce vin était affreusement mauvais et notre ami, en le buvant, ne put réprimer une grimace.

— Oh ! d'accord, y n'est pas bien bon. Voyez-vous le tonneau à moi. Mais, tant pis, y faut bien le finir, ce vin ; on veut pourtant pas le perdre.

Arrivés au village, ils entrèrent au café et partagèrent un demi qu'offrit notre ami.

— Il est ma foi bien bon, dit le citadin, après l'avoir goûté.

— Fin bon, d'accord ! Mais aussi c'est du « vin d'auberge ».

IL Y A CENT ANS

LE numéro du 7 juin contient sous la rubrique « Annonces », les lignes suivantes :

« La Municipalité de Lausanne, profondément touchée de l'empressement avec lequel la population de la ville et celle d'une foule de communes éloignées, même de plusieurs lieues, sont accourues au foyer de l'incendie qui a failli détruire le plus bel édifice du canton, et avec lui une partie considérable de son chef-lieu, vient ici offrir un juste tribut de sa vive reconnaissance. Le narré qui suivra fera connaître et la grandeur du péril

et ce qu'ont offert de remarquable les secours qui ont été portés.

Le nombre des citoyens intrépides qui se sont exposés au danger le plus imminent, est trop grand pour qu'on puisse les signaler ici à la reconnaissance publique, mais ils sont connus de l'autorité, et ils doivent d'ailleurs trouver dans leur propre cœur, leur plus belle récompense. Cette reconnaissance est due aussi aux citoyens de tout âge, de tout sexe et de toute condition, qu'on a vus répondre au premier appel ; elle est due surtout aux citoyens des communes du district et de celle des districts voisins qui sont accourus avec une célérité telle que 17 pompes étrangères ont été en activité, et que plusieurs autres venant de fort loin sont arrivées au moment où leur service n'était plus nécessaire.

La Municipalité doit en particulier le témoignage de satisfaction le plus complet aux chefs de pompes et des files, pour l'activité et la présence d'esprit qu'ils ont déployées. Elle doit dire qu'elle a eu l'occasion de s'assurer du bon effet du nouveau règlement pour les cas d'incendie. Chacun sachant ce qu'il avait à faire, s'est tenu à sa place ; un calme vraiment admirable a régné, on n'entendait d'autre bruit que celui de la flamme, d'autres voix que celles des hommes qui avaient quelques ordres à donner.

En terminant ce témoignage général de sa reconnaissance, la Municipalité de Lausanne ne croit pas avoir besoin de rappeler à ses concitoyens, celle qu'ils doivent à cette Divine Providence qui ne cesse de répandre sur notre heureuse patrie ses plus précieuses faveurs, ce qui, tout en nous donnant aujourd'hui une leçon dont l'appareil a été aussi terrible, n'a voulu que nous ramener à des réflexions salutaires.

Après avoir ainsi remercié les dévoués citoyens qui avaient combattu l'incendie en en restreignant les effets, la Municipalité — ou la Feuille, simplement, car il n'y a pas d'indication à ce sujet — donne le « narré » de l'événement.

Dans la nuit du 23 au 24 mai, environ une heure et quart, à la suite de deux violents coups de tonnerre qui avaient été précédés d'un vent assez fort, la foudre éclatant une troisième fois, est tombée sur la barre de fer qui soutenait le pommeau de la flèche du chœur de la Cathédrale. A l'instant même la pièce de bois dans laquelle la barre de fer était plantée fut embrasée dans sa partie supérieure. Plusieurs personnes de divers quartiers que les premiers tonnerres avaient réveillés, virent paraître à l'extrémité de la flèche une petite flamme d'un rouge vif, qui présenta bientôt l'aspect d'un fanal dont l'éclat et le volume augmentaient à chaque instant. Le guet placé sur le clocher se hâta de donner l'alarme, mais malgré toute la promptitude avec laquelle les secours arrivèrent, l'élévation de la partie embrasée, la difficulté d'y arriver par l'escalier étroit qui conduit au-dessus du dôme, le temps nécessaire pour dresser les échelles, parvenir sur le faite du toit de la grande nef et y conduire les tuyaux des pompes permirent au feu de faire de tels progrès dans l'intérieur de la flèche, qu'il fallut renoncer à l'espoir de la sauver. Tous les soins durent se diriger sur les moyens de préserver la toiture de la grande nef, celles des petits dômes qui entourent le grand, et les maisons voisines. Des hommes (couvreurs, charpen-

tiers, maçons, etc.) dont le dévouement et l'intrépidité sont au-dessus de tout éloge, se hissèrent sur la faite escarpée de la nef, sur l'étroite et dangereuse plateforme qui entoure la base de la flèche, et, au milieu des débris embrasés, des tuiles, des pièces de fer qui tombaient à leurs côtés, brûlaient même jusqu'à leurs vêtements, s'appliquèrent avec un calme imperturbable, à diriger l'eau de manière à éteindre les tisons ardents à mesure qu'ils arrivaient à leur portée. D'autres travaillaient dans l'intérieur du dôme, dont la voûte percée d'un trou circulaire dans son point culminant, livraient passage à des charbons embrasés qui tombaient dans le chœur. Par un bonheur dans lequel on doit reconnaître la main protectrice de celui qui dispose des éléments et les dirige à sa volonté, le vent avait cessé, l'atmosphère était calme et n'offrait autour du foyer de l'incendie que l'agitation, suite inévitable de l'action de la flamme. Cependant cette agitation était telle que les charbons brûlants étaient lancés jusqu'au delà des maisons qui forment l'alignement dès le bâtiment du collège à l'Escalier-du-Marché. Il en arrivait jusqu'à la Madeleine et au Chemin-Neuf. Le jardin de la maison de M. le professeur Levade en était jonché et deux fois le feu s'est manifesté dans sa toiture. Qu'aurait-ce été si le vent d'est eût continué?... Il est hors de doute, que tout ce quartier aurait été atteint et que nous aurions vu s'écrouler, avec la Cathédrale, le bâtiment de l'Académie et tout ce qu'il renfermait de précieux. Grâce à l'heureuse circonstance du calme, on a pu travailler sans obstacle et avec un succès tel que, dès l'instant où la charpente de la flèche a été consumée, environ les 5 heures, tout a été fini. Mais ici, que ne devons-nous pas aux citoyens courageux qui se sont exposés aux plus grands dangers, et dont plusieurs sont restés pendant 4 heures dans le fort du foyer de l'incendie ? que ne devons-nous pas aux habitants de tous les quartiers de la ville ? que ne devons-nous pas surtout à nos braves concitoyens, qui sont accourus de plusieurs lieues à la ronde. On vient de voir qu'outre les pompes de la ville, 17 pompes étrangères ont été en activité. Par un effet des sages dispositions qui ont été prises, on en avait formé une file dont la tête avait été établie sur les bords du Flon, à plusieurs centaines de toises de la porte St-Maire et qui, se communiquant l'eau les unes aux autres, en fournissaient abondamment. On a remarqué surtout celle de Préverenges, construite par le Sr Golay, fondateur à Morges, sur le modèle des pompes à syphon de Schenk, et qui placée sur les bords de la rivière, alimentait toutes les pompes de la file.

S'il était permis de présenter ici d'autres tableaux que celui du danger que nous avons couru nous dirions que rien n'égalait la beauté du spectacle qu'offrait la ville et ses environs, éclairés par cette gerbe colossale. L'horizon était d'un noir sombre, les édifices s'y dessinaient de la manière la plus éclatante et le vert le plus brillant colorait les arbres qui s'élevaient de toutes parts. Les petits oiseaux réveillés avant l'aurore, voltigeaient de branche en branche et les familles de hiboux, naguères habitants paisibles du bâtiment enflammé, planaient avec anxiété dans les airs.

Dans l'incendie qui a eu lieu de la flèche du chœur de la Cathédrale, les maisons voisines ont été plus ou moins exposées, surtout celles qui avaient des lucarnes ouvertes à leurs toits. Pour éviter autant que possible les accidents qui pourraient arriver, en cas de feu, dans une partie quelconque de la ville, la Municipalité invite tous les propriétaires de maisons qui ont des lucarnes à les faire garnir de fenêtres ou de contrevents, afin de pouvoir les fermer au besoin. Il est particulièrement recommandé aux propriétaires qui sont dans le cas de s'absenter, de tenir les sus-dites lucarnes fermées.

Lausanne, le 31 mai 1825.

Greffe de la Municipalité.

La Municipalité ayant décidé de faire plusieurs changements et réparations aux pompes à feu invite les maîtres qui voudraient offrir leurs services à prendre connaissance de l'ouvrage au-

près de Mr. le Maisonneur, afin de pouvoir donner leurs soumissions pour le 20 courant. Il y aura à faire entr'autres : 7 mâches en fonte douce ; 16 boîtes de tuyaux idem ; 6 balanciers en fer ; la caisse et le train des pompes Nos 2 et 6 doivent être entièrement rétablis à neuf, charbonnage et ferrure.

Lausanne, le 1er juin 1825.

Greffe de la Municipalité.

Adresse. — Pierre, qui a reçu un flobert pour sa fête, arrive tout fier vers sa maman.

— Maman, dit-il, penses-tu si je suis plus adroit que Jean !... Il avait déjà tiré six fois sur un moineau qui était là, au bord du toit, moi, j'a rive, je vise, le moineau tombe.

Pauvre moineau !

Amour et raison. — Un père présente ses trois filles à un prétendant éventuel.

— Voilà Justine, dit-il, elle a 25 ans, je lui donne cinquante mille francs... Voilà Victoire, elle a trente ans, je lui donne cent mille francs... Voilà Artémise, elle a trente-cinq ans, je lui donne deux cent mille francs...

Le prétendant ébloui :

— N'en avez-vous pas de plus vieille ?

PORTRAIT ET CHIEN DE CHASSE

L'ANNÉE dernière, une dame de Genève commandait à un bon dessinateur l'agrandissement de sa photographie. Elle lui fit la recommandation de chercher à améliorer et corriger certains traits de sa physionomie, alléguant que le photographe avait râté le cliché (mais au contraire c'est elle qui n'est plus belle). Le dessinateur promit de faire le nécessaire et au bout de quelques jours revient avec l'agrandissement. Au vu de celui-ci, la dame s'écrie :

— Quelle horreur ! C'est affreux ! Ce n'est pas moi.

Elle appelle son chien Briffau et lui montre le portrait ; le chien fait demi-tour.

— Vous voyez, mon chien ne me reconnaît pas, c'est pourtant un chien de chasse très intelligent.

— Je ne puis pourtant pas vous faire plus belle que vous n'êtes, puisque vous désirez l'expression du naturel.

— Voyons, voyons, vous allez me retoucher ce dessin ?

Le peintre partit furieux en faire part à son ami ; ce dernier lui dit :

— Ne t'en fais pas, j'ai trouvé le filon ; laisse ton tableau ici et passe après-demain, tu iras le reporter chez cette pénible et tu insisteras pour qu'elle le montre de nouveau au chien. Tu ne voudrais pas retoucher ce tableau ; elle est plus jolie qu'au naturel.

Son ami frota tout le tableau avec un morceau de jambon.

Au jour indiqué, le dessinateur reprit son tableau et le présenta de nouveau.

— J'espère que madame sera contente de la retouche que j'ai faite, ayez l'obligeance de le montrer de nouveau à votre chien.

— Briffau, Briffau, viens donc ici. On montre le tableau et Briffau se met à le lécher.

— Ah ! ah ! vous voyez, cette fois c'est bien moi, je suis contente, combien vous dois-je.

— Eh bien, répondez le dessinateur, cela fait 25 francs de plus pour la retouche.

— C'est très bien, voilà votre argent.

Colonie de vacances In Memoriam. — Avec le retour du printemps, « In Memoriam » a de nouveau ouvert les portes de sa colonie de la Cigale, en Vennes s. Lausanne. Depuis le 20 mai, une trentaine d'enfants de nos soldats décédés vont bénéficier des avantages offerts par ce home durant un mois. Puis, d'autres groupes d'enfants y séjourneront à leur tour durant un mois également. Aussi, le Comité de la Section vaudoise adresse-t-il à tous les amis et donateurs de l'œuvre un chaleureux appel pour leur rappeler que soit les dons en espèces (compte chèques N° 1534, Colonie) soit les dons en nature, légumes, fruits, etc., ceux-ci pour varier la subsistance, sont toujours les bienvenus. Les dons en nature peuvent être expédiés par l'entremise des tramways lausannois (Halte Vennes) ou sont recueillis à domicile lorsque les donateurs habitent le voisinage. Il est aussi rappelé que les amis de l'œuvre et tous ceux qui s'y intéressent sont toujours admis à visiter la Colonie le lundi après-midi de chaque semaine.

AIMONS-NOUS

*Aimons-nous, puisque tu le veux,
Sans penser aux douleurs futures
Soyons tendres dans nos aveux
Et croyons que le bonheur dure.*

*Fais-toi petite dans mes bras,
Demeure les paupières closes,
Oublie, un instant, qu'ici-bas
Les gens passent comme les choses.*

*Ne devine pas notre sort :
Quand ce n'est point l'indifférence,
C'est le mensonge ou c'est la mort
Qui sépare deux existences.*

*Mais ne songeons pas à cela,
Unis par la même tendresse,
L'un près de l'autre restons là
Dans cette chambre où le jour baisse.*

*Le long de tes bras laisse errer
Mes doigts en des caresses lentes,
Contre mon corps viens te serrer,
Te blottir toute frissonnante.*

*Je chasserai de ton esprit
Les papillons noirs qui s'y traînent,
Tu verras que lorsqu'on chérit
La vie apparaît plus sereine.*

*Aimons-nous, puisque tu le veux,
Sois confiante, sois câline,
Tâchons d'être un moment heureux,
Mets ta tête sur ma poitrine,*

*Donne tes lèvres, donne-les,
Que je les effleure des miennes,
Et que ces instants en allés,
Soient de ceux dont tu te souviennes...*
André Marcel.

CLOCHES ET ARMOIRIES DE NOVILLE

DE Villeneuve on se rend facilement à Noville, à pied, en trois petits quarts d'heure, soit par la route cantonale de Lausanne à Chessel, soit par le chemin dit des Grangettes. Ce dernier, beaucoup plus agréable que la grand'route, se détache de celle-ci immédiatement après le pont de Villeneuve, il suit tout d'abord la rive gauche de l'Eau froide, longe le lac sur un certain parcours, puis se dirige au sud-est à travers prairies et vergers et débouche enfin à l'entrée du village, près du battoir.

L'église de Noville, cachée derrière de grosses fermes à l'aspect cossu, est intéressant au point de vue archéologique. Canoniquement parlant, elle se trouve dans le diocèse de Sion et, avant la Réforme, le droit de nommer ses desservants appartenait au prévôt du Grand Saint-Bernard.

La nef, construite au XVIII^e siècle, et à laquelle on accédait par une porte ogivale qui existe encore, ne présente pas un intérêt bien particulier. Cependant, on remarquera la chaire, qui date du XVII^e siècle, supportée par les anciens fonts baptismaux. Dans le chœur, voûté en croisée d'ogives, se trouvent des vestiges de peintures du XIV^e siècle. Le vitrail du fond est moderne.

Sur le côté droit, soit au sud de la nef, et séparée de celle-ci par une forte grille en fer, s'ouvre une chapelle ajoutée au XV^e siècle, dont la voûte en ogive est terminée par une clef qui porte un écusson armorié d'une fleur de lys.

Le clocher, d'une époque beaucoup plus tardive que le chœur contre lequel il s'appuie, renferme trois cloches de différentes grandeurs.

La plus grosse, dite de *midi* donne le *ré bémol* et mesure 0 m. 75 de hauteur sur 0 m. 80 de diamètre. La partie supérieure est décorée d'arabesques, de guirlandes de fleurs et de fruits, le tout d'une facture assez soignée. Sur ses flancs on lit l'inscription que voici :

Je parle à toutes les langues, chacun entend mon dit,

*J'appelle tout le monde à louer Jésus-Christ.
I B Bertholet châtelain (sic) Daniel Murister pasteur.*

La seconde cloche, dite de *l'école* donne le *fa*